

Halifax Shipyards Limited	7,494.00	Canadian Vickers Limited	117,676.00
Burrard Dry Dock Co. Ltd.	20,941.00	Peacock Brothers Limited	11,775.00
Dominion Engineering Works Limited	3,000.00		
Halifax Shipyards Limited	24,846.00		
Ferguson Industries	14,000.00		
Canadian Vickers Limited	1,110,017.00		
Peacock Brothers Limited	634,220.00		
Halifax Shipyards Limited	18,648.00		
Lunenburg Foundry & Engineering	30,000.00		
Halifax Shipyards Limited	80,000.00		

VERSEMENTS AU TITRE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

Question n° 1245—L'hon. M. Balcer:

1. Depuis 1960, quels sont les montants reçus par chaque province et pour chaque année en vertu de la loi d'assistance à la formation technique et professionnelle?

2. En 1963, un amendement ou un accord a-t-il permis à la province de Québec de récupérer davantage, et de façon comparative à l'Ontario, au sujet de la loi d'assistance à la formation technique et professionnelle?

L'hon. M. MacEachen:

1. Province	1961-1962	1962-1963	1963-1964
Terre-Neuve	\$ 2,975,268	\$ 13,194,166	\$ 5,751,551
Î.-P.-É.	200,063	975,257	1,730,467
N.-É.	1,150,420	3,634,753	4,726,554
N.-B.	1,562,607	2,622,770	2,259,719
Québec	8,829,731	20,411,923	22,927,425
Ontario	11,929,970	126,630,763	69,188,201
Manitoba	1,144,808	3,745,506	1,766,389
Saskatchewan	1,454,445	5,349,883	3,719,078
Alberta	3,595,710	24,460,077	15,103,263
C.-B.	2,824,984	6,250,516	9,044,166
T. Y.	36,786	543,989	195,125
T. N.-O.	24,381	95,837	20,030
Total	\$ 35,729,623	\$ 207,915,440	\$ 136,431,968

2. Oui. La modification apportée à l'accord et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1961, autorise le gouvernement fédéral à payer 75 p. 100 des dépenses subies par la province aux fins de formation allant jusqu'à un certain maximum et à en payer 50 p. 100 par la suite jusqu'au 31 mars 1967. Cette quote-part maximum du gouvernement fédéral de 75 p. 100 a été établie selon le montant de \$480 pour chaque personne dans le groupe d'âge de 15 à 19 ans (inclusivement) résidant dans chaque province, selon le recensement de 1961. Selon cette formule de 75 p. 100, la province de Québec pourra toucher aux fins de formation une somme allant jusqu'à \$224,364,400. La province d'Ontario, selon la même formule, pourra toucher jusqu'à \$209,703,800.

«a) On devrait débattre à une conférence fédérale-provinciale la question du transfert aux provinces des services de santé destinés aux Indiens mais jusqu'à ce que cette éventualité se produise, on devrait poursuivre et améliorer le service actuel de santé;

b) On devrait utiliser la loi et les services provinciaux de bien-être à l'avantage de la population indienne;

c) On devrait mettre à l'ordre du jour d'une conférence fédérale-provinciale la question du bien-être social en vue de donner juridiction aux provinces en ce domaine;

d) L'État devrait faire une mise de fonds beaucoup plus importante pour la construction de maisons d'habitation et de systèmes sanitaires pour les Indiens;

e) On devrait constituer une caisse de prêts automatiquement renouvelable pour fin d'habitation.»?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES  
DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

VŒUX DU COMITÉ MIXTE DES  
AFFAIRES INDIENNES

Question n° 868—M. Howard:

En donnant les précisions pertinentes, quelle mesure a-t-on prise au sujet de chacun des vœux suivants, formulés par le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour les Affaires indiennes:

[L'hon. M. Drury.]

CAP-BRETON-NORD ET VICTORIA—ACHAT DE  
VÉHICULES AUTOMOBILES

Question n° 882—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

1. Depuis le 8 avril 1963, quels ministères du gouvernement ont acheté des véhicules automobiles devant servir dans la circonscription de Cap-Breton-Nord et Victoria?

2. A l'égard de chaque achat, quelles sociétés ont été invitées à soumissionner? Quelles sont celles qui ont présenté des soumissions? Dans